



# Rapport d'activité



## L'Amarine

## 2024





# SOMMAIRE

<b>PRESENTATION DE L'ASSOCIATION GESTIONNAIRE</b>	<b>4</b>
1.1. FICHE D'IDENTITE DE L'ASSOCIATION	4
1.2. ARCHITECTURE ASSOCIATIVE	6
1.3. PRINCIPAUX FINANCEURS	6
<b>PRESENTATION DE L'ETABLISSEMENT</b>	<b>7</b>
2.1. FICHE D'IDENTITE DE L'ETABLISSEMENT	7
2.2. MISSIONS DE L'ETABLISSEMENT	8
<b>POPULATION ACCUEILLIE ET SUIVI DE L'ACTIVITE DE L'ETABLISSEMENT</b>	<b>10</b>
3.1. PROFILS DES PERSONNES ACCUEILLIES	10
3.2. PROVENANCE ET ORIGINE GEOGRAPHIQUE	13
3.3. MOTIFS DE DEPARTS, SORTIES	15
<b>VIE DE L'ETABLISSEMENT - FAITS MARQUANTS</b>	<b>19</b>
4.1. EVOLUTIONS SIGNIFICATIVES ENTRE 2023 ET 2024 – FAITS MARQUANTS	19
4.2. MANIFESTATIONS ET EVENEMENTIEL	19
<b>PLAN D'AMELIORATION CONTINU DE LA QUALITE</b>	<b>21</b>
5.1 BILAN DES ACTIONS MISES EN PLACE EN 2024	22
5.2 PRINCIPAUX AXES D'AMELIORATION A METTRE EN ŒUVRE EN 2025	22
<b>RESSOURCES HUMAINES</b>	<b>23</b>
6.1. EFFECTIFS ET FONCTIONS	23
6.2. STAGIAIRES, SERVICES CIVIQUES	24
6.3. SECURITE, ABSENTEISME	25
6.4. L'ORGANISATION TECHNIQUE DU TRAVAIL	25
6.5. POLITIQUE DE FORMATION	27
<b>ANALYSE, AXES DE DEVELOPPEMENT</b>	<b>29</b>
<b>ELEMENTS FINANCIERS 2024</b>	<b>31</b>
1. RESSOURCES FINANCIERES	31
2. INVESTISSEMENTS	37

# PRESENTATION DE L'ASSOCIATION GESTIONNAIRE



## I.1. FICHE D'IDENTITE DE L'ASSOCIATION

Raison sociale	Acodège
Siège Social	2 rue Gagnereaux - BP 61402 - 21014 DIJON Cedex
Adresse e-mail	acodege@acodege.fr
Statut juridique	Association Loi 1901 - Déclarée à la préfecture de Côte-d'Or : 19 novembre 1984
Parution au journal officiel	4 décembre 1984
Reconnue d'intérêt général	21 mars 2014
N° SIRET	333 695 922 004 63
N° FINESS	210984076
Identité de la personne morale	Claude Guillet, Président
Effectif au 31.12.2024	845 salariés 222 ouvriers (ESAT)
Budget	63 M€ (source 2024)
Nombre d'adhérents	69 (au 31.12.2024)
Nombre de bénéficiaires	5900 (source 2024)
Pour en savoir plus	<a href="http://www.acodege.fr">www.acodege.fr</a>



« L'émancipation par les liens »

### L'Acodège en action

Dans un contexte de mutations profondes du secteur social et médico-social, des politiques publiques, du paysage institutionnel, l'Acodège aborde ces enjeux et ces changements dans un esprit de responsabilité. Elle recherche en permanence la qualité des réponses apportées par les établissements et services. Elle se réorganise avec un objectif de modernisation, d'adaptation et d'ajustement de son offre de service.

L'Acodège a fait le choix de poursuivre la rénovation de ses modes d'organisation et de management afin de permettre un engagement dans l'action sociale auprès des personnes, enfants, adultes, familles et groupes, favorisant l'affirmation de la personne comme valeur fondamentale et la société comme lieu de développement du lien social.

Organisée en deux pôles, social et handicap, et en plateformes de services et de compétences, l'Acodège regroupe près de 40 établissements, services sociaux ou médico-sociaux, nécessaires à sa mission.

### Notre vocation

La vocation de l'Acodège est de promouvoir et mettre en place, avec les personnes vulnérables ou en situation de fragilité, toutes actions qui favorisent une vie en société propice à leur épanouissement et à leur autonomie, dans le respect de leur singularité, en lien avec leur environnement.

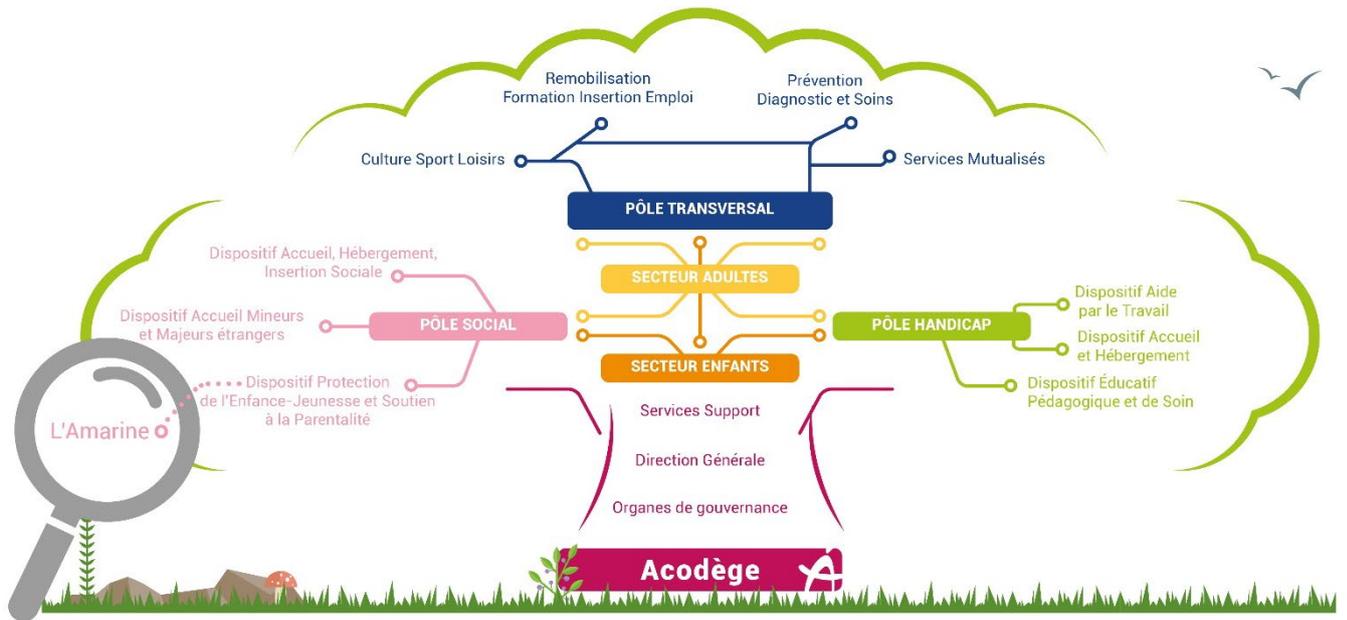
### Nos ambitions pour 2020-2024

En 2020, l'Acodège a finalisé son nouveau Projet Associatif. Ce document fondamental exprime les valeurs et les principes, et définit - ou redéfinit - les missions et les objectifs en fonction des besoins des publics, et des contraintes de notre environnement socio-économique. Les grandes orientations stratégiques définies s'articulent autour de 7 ambitions pour :

- la gouvernance associative,
- le respect des droits des personnes accompagnées,
- la qualité des prestations,
- les relations et l'accompagnement,
- les relations et les conditions de travail,
- le vivre ensemble,
- le développement durable.

C'est l'ensemble de ces orientations, et leurs déclinaisons en actions, qui composeront le plan opérationnel du nouveau Projet Associatif.

## I.2. ARCHITECTURE ASSOCIATIVE



## I.3. PRINCIPAUX FINANCEURS



### Dossier Usager Informatisé



## PRESENTATION DE L'ETABLISSEMENT



### 2.1. FICHE D'IDENTITE DE L'ETABLISSEMENT

Nom de l'établissement ou du service	L'Amarine
Nom du directeur	Antoine CHAUVEL
Nom de la directrice adjointe	Marie DHELENS
Mode de financement	Conseil Départemental Côte-d'Or + CAF (Caisse d'Allocations Familiales)
Adresse administrative	1 quai Galliot – 21000 DIJON
Adresse e-mail	<a href="mailto:lamarine@acodege.fr">lamarine@acodege.fr</a>
N° SIRET	333 695 922 00604
Date d'arrêté de création	2004
Date de la dernière évaluation interne	Non soumis à la loi 2002.2
Date du projet d'établissement	2020
Amplitude d'ouverture sur l'année (en jours)	196,5
Capacité du service	60 bébés de moins de 1 an
Effectif salariés au 31.12.2023	7
Nombre de bénéficiaires	236

## 2.2. MISSIONS DE L'ETABLISSEMENT

L'Amarine, comme tous les LAEP (Lieux d'Accueil Enfants Parents), conformément à la Circulaire CNAF de 1999 actualisée par la lettre-circulaire 2015-011 du 13 mai 2015, a construit son identité grâce à une approche spécifique et singulière, centrée sur le périnatal, le lien familial et le lien adulte-enfant.

Parfois, les circonstances de la grossesse ou de la naissance font émerger des fragilités, parfois mineures, parfois plus prégnantes, les parents ou futurs parents peuvent alors être accueillis à l'Amarine avec leur bébé, individuellement ou en présence d'autres parents par des professionnels expérimentés.

C'est un lieu d'accueil, avec des temps d'écoute, d'échanges, voire de moments de quotidiens partagés, permettant aux parents d'expérimenter leur lien avec leur enfant, en étant soutenus par les professionnels et les autres parents.

L'Amarine propose aux parents et futurs parents un espace de parole, d'échanges et de réassurance visant à soutenir leur fonction parentale.

Il s'agit de conforter la relation enfant-parent, de valoriser les compétences des parents, parfois de rompre l'isolement social et de prévenir d'éventuelles difficultés de liens. Lors des moments d'accueil, la parole, le soutien et le partage des compétences parentales émergentes, sont des supports à la relation, qui se construisent entre le bébé et ses parents.

Les objectifs spécifiques :

- Accompagner la parole des pères/mères et l'expression de leurs émotions dans cette période de bouleversement que représente la naissance d'un enfant,
- Créer un environnement facilitant et contenant, afin de soutenir les parents dans l'expérience que constitue pour chacun d'eux l'arrivée au monde de leur enfant, et dans une perspective de prévention des troubles de la relation parents-enfants,
- Soutenir et renforcer les compétences des familles dans la relation à leur enfant en valorisant les ressources de chacun,
- Soutenir la relation parents-bébés, afin de favoriser une mise en lien constructive pour le devenir de l'enfant,
- Porter une attention individualisée et une écoute bienveillante à la relation qui va naître entre un bébé et sa mère,
- Soutenir le bébé en tant que sujet, l'ouvrir au lien social,
- Tenter de rompre l'isolement, qu'il soit social, psychique ou affectif.

L'Amarine est un lieu d'accueil de jour accessible à tout public résidant sur la Côte-d'Or, futur parent, parent ou adulte tuteur d'un enfant de moins de 1 an, sans condition d'admission, ni mandat spécifique.

Il ne s'agit pas d'accueillir sélectivement une population présentant des difficultés, mais bien toute mère/tout père en demande d'une écoute sur les questions de périnatalité. Il s'agit le plus souvent de rompre un isolement qui peut être géographique, intergénérationnel, culturel ou psychique.

Il est à préciser que l'accueil d'un enfant ne s'effectue qu'en présence d'au moins un de ses parents ou d'un adulte référent. L'enfant se trouve sous la responsabilité de son parent ou de l'adulte référent qui l'accompagne.

L'Amarine est ouvert au public quatre jours et demi par semaine : les lundi, mardi, mercredi et vendredi toute la journée ainsi que le jeudi après-midi.

Les accueils sont assurés :

- à la demi-journée : 9h30 à 12h ou de 14h à 16h30 voire 17h
- à la journée de 9h30 à 16h30, avec possibilité de prendre le repas.

Une demi-journée par semaine, soit le jeudi matin, est réservée aux rencontres avec les professionnels partenaires, aux réunions institutionnelles en présence de la direction, au travail d'équipe des trois accueillantes et au travail de supervision.



## **POPULATION ACCUEILLIE ET SUIVI DE L'ACTIVITE DE L'ETABLISSEMENT**

---



### **3.1. PROFILS DES PERSONNES ACCUEILLIES**

#### **Effectif - Pyramide des âges**

La capacité d'accueil pour l'Amarine correspond au cadre exigé par la CAF et le Conseil Départemental (Protection Maternelle et Infantile -PMI-) en termes de mode de comptage de l'activité, à savoir 1176 heures par an, ce qui correspond au nombre d'heures d'ouverture au public. L'Amarine a été ouverte durant 1351 heures (1375,50 heures en 2023 et 1358 heures en 2022).

Par population accueillie à l'Amarine, il faut entendre :

- Une femme enceinte ;
- Un bébé et sa maman ;
- Un bébé et son papa ;
- Un bébé et ses parents ;
- Un bébé, sa maman et sa grand-mère ;
- Un bébé et l'assistante familiale qui assure le passage de bras ;
- Un parent sans son enfant, parfois.

Le tableau ci-dessous représente le nombre de bébés accueillis par l'Amarine comptant les nouveaux accueils 2024, les enfants déjà présents fin 2023 et les enfants ayant cessé de venir (âge oblige) en 2024.

Nous avons également précisé le nombre de femmes enceintes accueillies en 2024.

### Tableau des effectifs

	EFFECTIF		SORTIES ANNEE	
	PRESENT N		N	
	H	F	H	F
Entrées 2024	23	12	7	8
Présents en 2023	18	15	17	15
<b>TOTAL / SEXE</b>	<b>41</b>	<b>27</b>	<b>24</b>	<b>23</b>
<b>Total H/F</b>	<b>68</b>		<b>47</b>	
Femmes enceintes	19			

Le chiffre des dames enceintes accueillies en 2023 (12 dames) n'est pas reporté sur ce tableau. Majoritairement, les visites à l'Amarine se sont poursuivies avec leur bébé, comptabilisé en admission 2024.

Nous avons accueilli 35 nouveau-nés en 2024, soit 9 nouveaux enfants de plus qu'en 2023.

Nous notons également une augmentation de l'accueil des femmes enceintes puisque nous avons reçu 19 futures mamans en 2024 contre 12 en 2023.

### Tableau des Bébé accueillis en 2024 pour la première fois par tranche d'âge

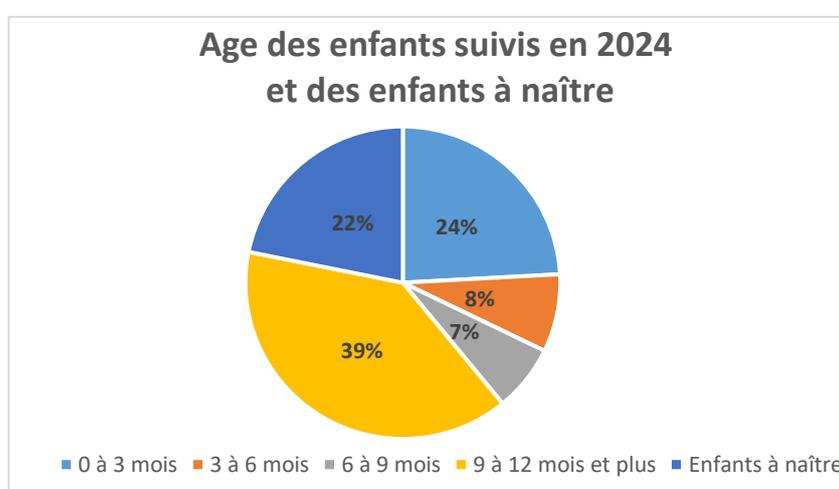
Ages	Bébé accueillis pour la 1ère fois en 2024
0 à 3 mois	21
3 mois à 6 mois	7
6 mois à 9 mois	6
plus de 9 mois	1
<b>TOTAL</b>	<b>35</b>

Comme l'année précédente, les bébés de moins de 3 mois sont majoritaires, certains étant accueillis dans leur toute première semaine de vie.

L'Amarine est un LAEP identifié par les partenaires (Maternité, PMI) comme proposant un accueil pour les nourrissons et leur famille. Bien souvent, les mois précédant la naissance qui peuvent être sources d'inquiétude pour les futures mamans et les mois qui suivent la naissance, où l'on devient "parent" sont les moments où l'Amarine est davantage sollicitée.

**Comptant les nouveau-nés déjà présents fin 2023, nous avons accueilli 68 enfants et leur(s) accompagnant(s) et 19 femmes enceintes.** Ces accueils ont nécessité un aménagement avec notamment des accueils collectifs quand cela était possible (2 mamans en même temps).

### Tableau du total des Bébés accueillis en 2024 par tranche d'âge



Bien évidemment, ces enfants ont tous été accompagnés d'adultes, père et/ou mère, famille par exemple dont vous trouverez le détail ci-dessous.

### Tableau des adultes accompagnants par qualité

Mère	Père	Famille proche	Assistants Familiaux	Professionnels
62	18	25	1	22

**Durant cette année 2024, nous avons reçu 128 adultes autour de ces 68 bébés.** Il est à noter que des enfants ont pu être accompagnés par différents membres de leur famille, parfois avec leur père, parfois avec leur mère ou les 2 parents ensemble par exemple.

NB : les femmes enceintes ne sont pas comptabilisées dans ce tableau.

### Liste d'attente

Il n'existe pas de liste d'attente à l'Amarine. Aussi, les accueillantes sont attentives à organiser et fixer les accueils au fur et à mesure des contacts et des appels téléphoniques.

Compte tenu des caractéristiques des situations accueillies durant l'année et des modalités de travail (accueils réalisés par un binôme constitué de deux accueillantes permanentes), le nombre de 60 bébés accueillis semble constituer la limite au-delà de laquelle il peut être nécessaire de différer l'accueil d'une nouvelle famille.

Sans compter les dames enceintes, nous sommes au-delà de ce qui est initialement imaginé, ce qui a amené les professionnelles à organiser davantage de temps d'accueil collectifs quand cela était possible.

### 3.2. PROVENANCE ET ORIGINE GEOGRAPHIQUE

Compte tenu de l'engagement d'anonymat et de confidentialité, en lien avec notre convention avec la CAF, les éléments concernant l'origine géographique sont exclus de toute demande de renseignements.

Toutefois, au fur et à mesure des séances, les accueillantes peuvent avoir connaissance du lieu d'habitation ou de résidence des familles accueillies. De fait, les familles proviennent généralement de Dijon et des communes de Dijon Métropole.

	Lieu d'habitation des nouvelles familles	Lieu d'habitation de toutes les familles
Dijon	23	45
Grand Dijon	5	11
Extérieur	7	12
<b>TOTAL</b>	<b>35</b>	<b>68</b>

Les familles sont principalement issues de Dijon ou du grand Dijon que ce soit pour les familles des bébés nouvellement accueillis en 2024 ou comprenant les enfants accueillis depuis 2023.

## Prescripteurs

Les Prescripteurs	Enfants entrés en 2024	Enfants accueillis en 2024	Femmes enceintes
PMI ( Sage-femme et puéricultrice)	12	20	7
LAEP	0	7	0
Maternité/ UPMB	2	3	2
Aide Sociale à l'Enfance	0	2	0
Autres Professionnels	2	4	2
Par connaissance / réseaux sociaux / affiches	10	12	2
Déjà venue avec un enfant	7	7	4
Autres	2	13	2
<b>TOTAL</b>	<b>35</b>	<b>68</b>	<b>19</b>

Les services de PMI demeurent sur l'année 2024 le prescripteur principal des accueils avec 12 orientations pour les bébés et 7 pour les femmes enceintes. Nous avons constaté une baisse en 2023 (7 bébés contre 17 en 2022, 15 en 2021). Cela s'expliquait par le départ des professionnels qui orientaient le plus de familles à l'Amarine, au sous-effectif de sage-femmes et à l'absence de présentation de l'Amarine en réunion de PMI cette année-là.

Depuis, de bonnes relations se sont tissées, notamment avec le service de PMI du quartier des Bourroches. L'Amarine est également conseillée aux jeunes mères de manière importante par des connaissances. Ce terme désigne les mères et/ou les parents ayant fréquenté le lieu et qui transmettent cette adresse.

Ce mode d'orientation par le « bouche à oreille » nous paraît intéressant dans le sens où il permet de rendre l'Amarine accessible à des personnes qui, pour des raisons diverses, sont à distance des prescripteurs institutionnels. Il s'agit parfois de familles rétives à tout accompagnement social, craignant le regard extérieur, vécu comme un contrôle ou à l'opposé, de familles socialement favorisées qui bénéficient dans leur environnement de réseaux et qui peuvent avoir accès à des suivis médicaux ou psychologiques.

Toutes ces personnes trouvent à l'Amarine une communauté sur laquelle s'appuyer pour traverser sans craindre les jugements, les événements tels qu'ils se présentent, que ce soit dans la relation au bébé ou avec la famille. C'est également ce qui explique des mamans qui reviennent pour leur 2<sup>ème</sup> grossesse.

### 3.3. MOTIFS DE DEPARTS, SORTIES

Les départs et sorties ne sont pas des notions qui s'appliquent pour L'Amarine au même titre qu'une structure sociale ou médico-sociale : en raison de son statut de LAEP (Lieu d'Accueil Enfants Parents) et de ses missions spécifiques, une famille peut être amenée à quitter L'Amarine sans motif exposé et sans nécessité de soutien spécifique ; pour d'autres, les accueillantes pourront conseiller ou soutenir une indication d'orientation ou de suivi spécialisé (consultations spécialisées de la PMI, CHU, La Cadole, P'tit Bleu P'tit Jaune, Les p'tites pousses...).

En 2024, plusieurs familles ont été accompagnées à La Cadole pour faciliter le départ de l'Amarine et/ou pour compléter l'accompagnement.

Cependant, dans une large proportion, la question de l'orientation ne se pose pas en tant que telle, au-delà d'une information générale concernant les services ou associations existantes.

En outre, les sorties comptabilisées concernent les familles pour lesquelles ce temps de départ a été marqué par un moment dédié, prévu à l'avance avec la famille, vécu comme un temps spécifique, souvent festif, autour de l'enfant.

Quoiqu'il en soit, l'âge des enfants est souvent un motif de départ puisque l'Amarine est un accueil dédié aux enfants de moins de 1 an même si parfois, quelques semaines de plus sont nécessaires ne serait-ce que pour orienter vers d'autres structures.

Ci-dessous, l'âge des enfants accueillis au 31 décembre 2024 :

<b>Age des enfants au 31/12/2024</b>	
0 à 3 mois	21
3 à 6 mois	7
6 à 9 mois	6
9 à 12 mois et plus	34
Enfants à naître	19
<b>TOTAL</b>	<b>87</b>

Ce tableau permet de se projeter sur l'année 2025 où l'on peut déjà, a minima, anticiper le départ de 34 enfants.

## Tableau récapitulatif

Pour l'Établissement, nous pouvons globaliser les données 2024 de la manière suivante :

Présence des bénéficiaires au 31.12.2023 (bébés et accompagnants)	104	
Nombre d'entrées réalisées en 2024 (bébés et femmes enceintes)	54	
Nombre de nouveaux bénéficiaires (accompagnants) en 2024	78	
Nombre de sorties réalisées en 2024 (bébés)	47	
Nombre de sorties (accompagnants) en 2024	87	
Effectif total bénéficiaires au 31.12.2024	102	
<b>Nombre de bénéficiaires accueillis au cours de l'année 2024</b>	<b>236</b>	
dont usagers entrés en N et sortis en N	15	
Origine géographique	Région Bourgogne-Franche-Comté	100%
	Hors région	
Age moyen au 31.12.2024	6 mois	
Durée moyenne d'accueil	8,34 mois	
Liste d'attente au 31.12.2024	Aucune	

### Commentaires

L'Amarine est bien identifié comme un lieu d'accueil enfants-parents qui se distingue des autres structures d'accueil Petite Enfance. La structure est reconnue, inscrite dans le réseau de la périnatalité de la Côte-d'Or (CHU, PMI, CHS, secteur médico-social et social).

**En 2024, l'Amarine a accueilli 236 personnes bénéficiaires (bébés, femmes enceintes et accompagnants) comprenant les bénéficiaires présents au 31/12/2023 et les nouveaux accueillis.**

Ce dispositif d'accueil touche des mères et des pères d'âges différents. La mixité d'âge, de culture, de situation socio-économique permet un partage d'expériences entre les personnes accueillies.

Toutes ces personnes ont pu être accueillies, en présentiel une ou plusieurs fois par semaine, selon leur besoin et autant que la capacité d'accueil le permet.

## GUIDE pour une EVALUATION ANNUELLE du 01/01/2024 au 31/12/2024

### INDICATEURS QUANTITATIFS

- NOMBRE ANNUEL DE PERSONNES UTILISATRICES : 236
- NOMBRE ANNUEL D'ENFANTS CONCERNES : 68
- AMPLITUDE D'OUVERTURE ANNUELLE : 1 375,5 heures. Les accueils se déroulent durant 9 demi-journées par semaine.
- TAUX DE FREQUENTATION (cf. convention) : à la demi-journée, une à quatre familles au maximum par séance.

MOIS	Nombre d'ouverture en ½ journée	Nombre séances avec enfants	Moyenne Enfants/ séance	Nombre accompagnant	Moyenne accompagnant par séance	Nombre d'enfants différents accueillis
JANVIER	38	75	1,97	88	2,31	23
FEVRIER	27	50	1,85	57	2,11	22
MARS	38	68	1,79	75	1,97	22
AVRIL	29	48	1,65	54	1,86	15
MAI	32	59	1,84	67	2,09	14
JUIN	34	45	1,32	53	1,56	15
JUILLET	40	70	1,75	76	1,9	17
AOUT	17	25	1,47	30	1,76	11
SEPTEMBRE	36	59	1,64	67	1,86	17
OCTOBRE	34	56	1,65	65	1,91	18
NOVEMBRE	34	67	1,97	77	2,26	23
DECEMBRE	34	66	1,94	71	2,08	14
<b>MOYENNE</b>	<b>32,75</b>	<b>54,92</b>	<b>1,73</b>	<b>65</b>	<b>1,44</b>	<b>17,58</b>

Nous pouvons observer que le nombre mensuel moyen de séances enfants est passé de 62,5 % en 2023 à 55% en 2024, soit une baisse qui peut s'expliquer par un nombre important

de femmes enceinte accueillies cette année. Dans le même temps, le nombre mensuel moyen d'adultes accompagnants est passé de 70 à 65.

Le nombre réel de séances reste identique à l'année passée.

### Fonctionnement de l'équipe d'accueillantes

La capacité d'accueil pour l'Amarine correspond au cadre exigé par la CAF et le Conseil Départemental (PMI).

Les temps de travail dits « indirects », dédiés aux temps de supervision, aux rencontres avec les partenaires, aux temps administratifs et aux réunions de coordination sont intégrés, répondant à une circulaire nationale de la CNAF valorisant ces temps de travail au service du public et des missions de LAEP (Lieux d'Accueil Enfants Parents).

### Organigramme

3 accueillantes (DU de périnatalité, éducatrice spécialisée et assistante de service social) avec des parcours riches et diversifiés.

Nb accueillantes/séance	2
Réunions d'équipe et avec la Direction	99 heures
Supervision	33 heures
Colloques, formations	17 heures par professionnelle

La qualité et la personnalisation des accueils sont recherchées et ce, dans la volonté de répondre aux besoins des familles. Comme les années précédentes, nous restons vigilants à maîtriser les fluctuations de l'activité afin de garantir la qualité intrinsèque de l'accueil qui est un des points forts du projet de L'Amarine. La diversité socio-culturelle des familles accueillies est à maintenir.

## VIE DE L'ETABLISSEMENT - FAITS MARQUANTS

---



### 4.1. EVOLUTIONS SIGNIFICATIVES ENTRE 2023 ET 2024 – FAITS MARQUANTS

L'année 2024 a été marquée par un changement de Direction durant l'été.

Lors d'une réunion qui s'est tenue avec les professionnelles de la CAF début septembre, nous avons sollicité un délai afin de travailler sur le renouvellement de notre agrément qui venait à échéance fin 2024. En effet, il semblait nécessaire de prendre davantage de temps que les 4 mois restants pour travailler, en concertation avec les professionnelles, un nouveau projet de service intégrant les évolutions observées.

Notre agrément a donc été prolongé d'une année durant laquelle nous devons répondre aux attentes (projet de service, diagnostic de territoire) en vue du Comité de Pilotage qui se tiendra en octobre 2025 pour passage en Conseil d'Administration de la CAF pour agrément en novembre 2025.

Notons également que l'Amarine étant financée aux 2/3 par le Conseil Départemental, des discussions concernant le CPOM dans lequel la structure est inscrite se tiendront fin 2025.

Enfin, en fin d'année 2024, nous avons sollicité un financement de la ville de Dijon qui a reçu une réponse favorable.

### 4.2. MANIFESTATIONS ET EVENEMENTIEL

Un colloque international s'est tenu du 21 au 24 février 2024 à Cuba pour échanger sur l'observation du bébé. Il s'agissait du XI-ème congrès international AIDOBBS intitulé « Créativité et transformations avec l'observation du bébé et ses applications ». Une professionnelle a pu participer dans les suites de sa formation « L'observation du bébé selon la méthode Esther BICK » et présenter son travail, mené à l'Amarine dans le cadre de ce colloque où elle est intervenue à 2 reprises sur les sujets suivants :

- L'observation du bébé entre présence corporelle, présence virtuelle et présence émotionnelle de l'observatrice. Comment avons-nous observé pendant le période de pandémie ?

- L'application de la méthode de l'observation du bébé selon Esther Bick dans un lieu d'accueil enfants/parents, l'Amarine.

L'Acodège a participé en finançant le coût du colloque soit 380 Euros.

Les professionnelles ont également participé au Forum des institutions à l'Irtess afin de présenter leur travail à l'Amarine. De la même façon, les élèves puéricultrices qui font leur stage à la PMI ont été accueillies à l'Amarine.

## PLAN D'AMÉLIORATION CONTINU DE LA QUALITE

---



Les LAEP (Lieux d'Accueil Enfants Parents) ne relèvent pas de la nomenclature des établissements et services sanitaires, sociaux et médico-sociaux. Dès lors, L'Amarine n'est pas soumise à l'obligation d'évaluation.

Cependant, il est incontournable d'inscrire l'Amarine dans une réflexion éthique autour des droits des bénéficiaires. Ainsi, il est porté une attention toute particulière au respect de la confidentialité qui s'applique dans l'accueil de chacune des familles, à la singularité de chaque situation, à la prise en compte des différences sociales et culturelles.

L'organisation des accueils en binôme (qui requiert un ajustement quotidien), permet une vigilance et un ajustement adapté en permettant de croiser les regards et en proposant aux familles de sortir d'une relation duelle. De même, il est porté une attention particulière aux besoins des parents (ou futurs parents) afin de pouvoir privilégier les moments d'accueil en individuel ou en collectif, en temps d'échange ou autour d'un repas.

Ce type d'accueil est considéré comme un travail clinique (clinique du lien, clinique du développement du bébé) qui respecte le rythme de chacun.

A ce titre, l'engagement des professionnelles dans une supervision animée par une psychanalyste expérimentée dans ce délicat domaine des liens précoces, et la participation à diverses formations concernant la périnatalité sont des gages de la qualité de l'accueil proposé.

## 5.1 BILAN DES ACTIONS MISES EN PLACE EN 2024

Thème	Action mise en place
Ouverture sur d'autres LAEP ayant une action proche de la nôtre	Temps d'échange en visio avec l'équipe de la Parentèle à Bordeaux. Rencontres régulières avec les LAEP du département (Dijon, Quétigny, Beaune)
Rencontre avec les partenaires	Visite de la Maison de l'Enfance (dispositif visites médiatisées) Renforcement du partenariat avec les professionnels de la PMI des Bourroches.

## 5.2 PRINCIPAUX AXES D'AMELIORATION A METTRE EN ŒUVRE EN 2025

Thème	Axe d'amélioration
Partenariat	Poursuite des présentations de L'Amarine aux différents partenaires.
Analyse/diagnostic	Le travail engagé dans le cadre de la réécriture du projet de service doit permettre une meilleure analyse des besoins identifiés des familles afin de mieux répondre aux attentes de celles-ci.

Le « bouche à oreille » entre les familles, l'information relayée par les professionnels du soin, par les travailleurs sociaux, la complémentarité avec le secteur de la Prévention primaire (les espaces d'accueil de PMI) et de la Protection de l'Enfance sont autant de canaux qui amènent les familles à l'Amarine.

Aujourd'hui, le nombre d'enfants accueillis est au-delà de ce qui avait été prévu. Si l'organisation est flexible, il n'en reste pas moins qu'une réflexion devra s'engager de façon à maintenir la qualité de l'accueil et à prendre en compte l'évolution des publics accueillis.



## RESSOURCES HUMAINES



### 6.1. EFFECTIFS ET FONCTIONS

#### Les ETP

Nombre d'ETP total retenus au budget 2024	2.40	
Nombre d'ETP réels présents au 31.12.2024	2.40	
Nombre d'ETP vacants au 31.12.2024	0	
Nombre d'ETP réels exerçant une fonction de « management » ou de gestion d'équipe au 31.12.2024	0.03	
Nombre de personnes physiques au 31.12.2024	7	
Nombre de recrutements au cours de l'année	0	
Nombre de départs de personnes dans l'année	0	
Dont	Licenciement	1

## Répartition des effectifs par fonctions

### Nombre d'ETP réels au 31.12.2024

<b>Direction/Encadrement</b>	<b>0,03</b>
<b>Administration/Gestion</b>	<b>0,07</b>
<b>Socio-éducatif</b>	<b>2,3</b>
- Dont assistant social spécialisé	/
- Dont éducateur spécialisé	0,75
- Dont moniteur adjoint d'activité	0,55
<b>TOTAL ETP REEL 31.12.24</b>	<b>2,4</b>

## Taux de qualification par catégorie d'emploi (ou grandes fonctions)

Taux de qualification	
Direction et Encadrement	100%
Administration/Gestion	100%
Socio-éducatif	67%
Services Généraux	/
Paramédical	/

## 6.2. STAGIAIRES, SERVICES CIVIQUES

L'Amarine n'accueille pas de stagiaire sur les temps d'accueil des familles afin de préserver auprès des familles le caractère intime du lieu.

## 6.3. SECURITE, ABSENTEISME

### Nombre de jours d'absence par catégorie (jours calendaires)

	Autres absences *		Total 2024	
	Nb de jours	Nb de salariés	Nb de jours	Nb de salariés
Personnel socio-éducatif	12	2	12	2
<b>Total 2024</b>	<b>12</b>	<b>2</b>	<b>12</b>	<b>2</b>

\* dont congé sans solde, congé sabbatique, congé de présence parentale, congé pour création d'entreprise, congé pour enfant malade, congé pour événements familiaux, mise à pied disciplinaire, congé solidarité familiale

Pas de commentaire.

Date de mise à jour du DUERP : 09/07/2024

## 6.4. L'ORGANISATION TECHNIQUE DU TRAVAIL

### Choix organisationnels

La continuité des interventions est assurée et l'organisation en binômes respecte les exigences de ce type de service. Ainsi, le service peut être ouvert au public en matinée et après-midi ou en journées continues avec une possibilité d'accueil lors de repas, le midi.

Le jeudi matin est dédié aux temps de réunions institutionnelles (temps d'organisation, de transmission d'informations) avec la Direction.

### Soutien aux pratiques

L'analyse de la pratique est assurée par une psychologue clinicienne / psychanalyste, pour un temps de supervision bimensuel, de 1h30 tous les 15 jours les jeudis matin.

La supervision est un temps fort de soutien aux accueillantes et participe à la régulation et à l'évolution des pratiques. Elle permet de réguler les émotions, de réfléchir à la limite des interventions, de se rassembler afin de construire une pensée commune. Ce temps permet d'offrir des garanties supplémentaires face aux enjeux émotionnels et aux mouvements transférentiels.

## Continuité des interventions

Les professionnelles de l'Amarine exercent une fonction « d'accueillante » (dénomination statutaire CAF), au sens de l'écoute attentive et de la capacité à donner place et sens à ce qui se joue et se noue autour des premiers liens, avant et/ou dès la naissance et dans la première année du bébé. Leur fonction est au carrefour du prendre soin (le « care »), de l'accompagnement et du champ social.

Seule l'absence d'une des deux accueillantes, en tant que binôme d'accueil, constitue une contrainte à l'accueil habituel et exige la mise en place de critères ou de priorisation (différer la demande, privilégier l'accueil individuel aux dépens de l'accueil de plusieurs familles...). Cette situation demeure néanmoins délicate, dans la mesure où elle déroge à la réglementation de la CAF.

## Entretiens professionnels

L'année 2023 a permis la mise à jour de tous les entretiens professionnels des accueillantes de l'Amarine. Il est prévu des entretiens professionnels en 2025.

## 6.5. POLITIQUE DE FORMATION

### Orientations générales

Pour l'élaboration de son plan de développement des compétences 2024, l'Acodège a décidé d'axer ses priorités autour de cinq grands thèmes :

- Poursuite de la démarche d'évaluation de la qualité des prestations délivrées par l'association
- Actions de lutte contre la maltraitance dans le cadre des prises en charge
- Accompagnement dans la mise en œuvre du Dossier de l'Usager Informatisé (DUI)
- Renforcement des compétences managériales des cadres de direction et échange/analyse des pratiques d'encadrement des équipes.
- Sensibilisation et formation sur la vie affective et sexuelle (VIAS) des adultes en situation de handicap mental, par le biais d'une approche théorique, éthique, éducative et institutionnelle.

Au-delà de ces orientations spécifiques, le plan de développement des compétences 2024 se décomposera de la manière suivante :

### PLAN MUTUALISE ASSOCIATIF

#### DEVELOPPEMENT DES QUALIFICATIONS ET COMPETENCES

- Acquisition de compétences pour les personnels non qualifiés pour le poste tenu
- Développement des qualifications et montées en compétences

#### FORMATIONS OBLIGATOIRES

- Prévention et sécurité au travail : risque incendie et électrique, secourisme dont défibrillateurs, hygiène
- Développement professionnel continu (DPC) et dispositions d'amélioration continue des soins

## PLAN DES SERVICES ET DISPOSITIFS

Développement des compétences techniques, individuelles et collectives, nécessaires à la bonne tenue du poste

Développement de compétences individuelles complémentaires dans le cadre de souhait de mobilité

### Plan de développement des compétences 2024 réalisé :

Nombre de participants	Cadre/Non Cadre	Homme / Femme	Catégorie professionnelle des participants	Intitulé de la formation	Durée (h) de la formation en 2024	Organisme de formation
3	3 NC	3 F	Socio-éducatif (3)	Observation du bébé selon Esther Bick et ses applications	28	AIDOBB
1	NC	F	Socio-éducatif	Le père en périnatalité	13	Groupe WAIMH

## ANALYSE, AXES DE DEVELOPPEMENT

---



### Analyse prospective

L'Amarine est un dispositif d'accueil singulier qui trouve son originalité dans l'espace qu'elle offre à des familles aux profils multiples autour du « lien précoce » et pour lesquelles un soutien contenant et constructif de ce lien à leur bébé est proposé en toute sécurité.

Le réseau qui est en place avec nos principaux partenaires du champs sanitaire et social, notamment la PMI, tant dans le domaine de la Prévention précoce que dans celui du soutien à la parentalité et quelquefois de la Protection de l'Enfance, permet d'identifier L'Amarine comme un lieu d'adresse essentiel en ce qui concerne les différents besoins ou demandes d'intervention permettant à une mère, un père d'accéder à son bébé, en évitant un éventuel isolement, repli ou retrait. Les accompagnements se caractérisent à la fois par la densité des questions relatives aux liens précoces mais également par l'aspect universel de ces questions.

La fréquentation régulière de ce lieu, le nombre de bébés accueillis avec leur famille démontrent la pertinence de ce dispositif de soutien à la parentalité.

Le nombre d'enfants accueillis, au-delà du « calibrage » de la structure doit nous amener à une réflexion autour de notre organisation afin de parvenir à maintenir la qualité de notre accueil.

Par ailleurs, une évolution des populations accueillies interroge nos modalités d'accueil. Ainsi, une ouverture plus tard le soir pourrait permettre une fréquentation du lieu par des personnes qui travaillent.

Autant de piste qui devront être travaillées durant l'année 2025.

### Axes de développement

S'il a été un temps réfléchi une ouverture en milieu rural, le travail autour du projet de service et le renouvellement de l'agrément de la structure nous amène davantage à prioriser une réflexion sur le fonctionnement à venir de l'Amarine, à destination des familles.

## Conclusion

L'Amarine est une structure qui a su faire sa place auprès des familles et est reconnue sur l'agglomération dijonnaise principalement.

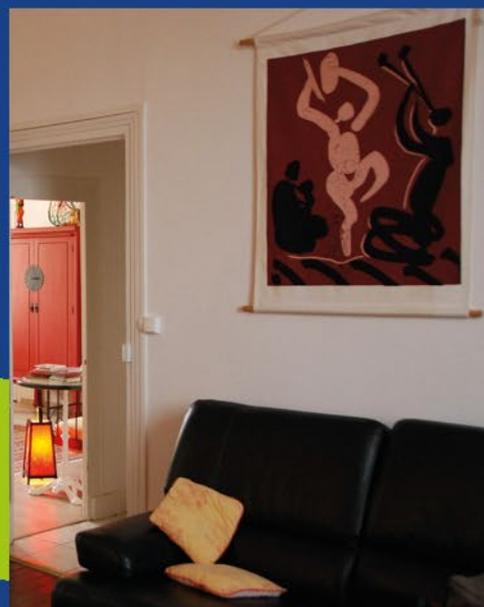
Que ce soit par le bouche à oreille ou conseillées par un partenariat multiple, les familles sont nombreuses à venir ou revenir à l'Amarine. Les temps autour de la grossesse et de la naissance d'un enfant sont une période de remaniements identificatoires et de vulnérabilité particulière. La proposition faite par l'Amarine semble correspondre (ou répondre) aux attentes des futurs ou jeunes parents qui trouvent dans des temps d'écoute en individuel ou en collectif un espace pour se livrer, échanger.

Le travail sur le projet de service qui sera mené en 2025, sera l'occasion de revisiter nos pratiques et nos organisations afin de répondre au mieux aux attentes de ces jeunes parents.

À Dijon, le 23/04/2025

Patrice DUROVRAY,  
Directeur Général

Marie DHELENS,  
Directrice Adjointe



Etablissement financé par

**Côte  
d'Or**  
LE DÉPARTEMENT



L'Amarine

1 quai François Galliot

21000 DIJON

03 80 45 39 26

[l.amarine@acodege.fr](mailto:l.amarine@acodege.fr)

[www.acodege.fr](http://www.acodege.fr)